



Geneviève Chignac

La villa Savoye à l'UNESCO, Karl Olive n'y est pour rien

En juillet dernier, à Istanbul, le Comité de l'UNESCO s'est prononcé sur l'inscription des œuvres du célèbre architecte Le Corbusier au patrimoine mondial.

Un sacré plus pour Poissy ! Explications.

L'UNESCO vient d'inscrire au patrimoine de l'humanité l'œuvre architecturale de Le Corbusier, contribution exceptionnelle au *Mouvement Moderne*. La série comprend dix-sept sites, dont dix en France, répartis dans sept pays. Parmi eux, bien sûr, *Les Heures claires*, dite villa Savoye, joyau du patrimoine piscicacais.

Voilà une excellente nouvelle pour Poissy !

Cependant, en dépit de nombreux sous-entendus exprimés dans les médias et le journal municipal, le maire de Poissy n'y est pour rien.

La procédure d'inscription

• **Ce ne sont pas les villes qui portent les candidatures auprès de l'UNESCO mais les États.** Dans le cas présent, la France l'a fait au nom des sept pays participants.

• **L'instance suprême qui décide des inscriptions est le Comité mondial.** Ses membres sont des États et sa composition varie d'une année sur l'autre. Les candidatures sont l'objet d'un subtil jeu diplomatique via les ambassadeurs de chaque pays. Il est évident que l'avis des maires n'entre pas en ligne de compte.

• **Le Comité mondial s'appuie sur les rapports des experts de l'ICOMOS¹** qui, depuis le début, ont défendu les trois œuvres les plus emblématiques de Le Corbusier la villa Savoye, la chapelle de Ronchamp et l'unité d'habitations de Marseille (la "maison du fada").

• **L'élaboration de la candidature Le Corbusier a nécessité dix ans de travail.** Elle a été intégralement instruite par le ministère de la Culture, en lien étroit avec la Fondation Le Corbusier.



L'œuvre architecturale de Le Corbusier c'est dix-sept sites dans six pays sur trois continents.

• **L'association des sites Le Corbusier, créée en 2009 et dont Poissy est membre fondateur,** a beaucoup œuvré auprès des populations concernées pour susciter un appui au niveau local. Des comités de soutien ont été créés un peu partout, comme à Poissy en 2011.

• **Il revient aux propriétaires des biens de satisfaire aux exigences de l'UNESCO** en matière de conservation et de restauration ; or la villa Savoye est propriété du Centre des monuments nationaux, non de la ville.

• **Un site s'inscrit dans un contexte qui est aussi à prendre en considération dans la candidature.** C'est pourquoi il a été demandé aux villes d'élaborer un plan de gestion pour la protection et la valorisation du bien dans son environnement : périmètre de protection, cônes de vision, signalétique, etc. Ce plan a été établi à Poissy en 2012, sous l'ancienne municipalité.

En effet, les experts de l'ICOMOS avaient émis un avis défavorable lors des deux premières présentations car ils rejetaient une série jugée disparate. Du reste, des sites ont été éliminés de la liste comme la Maison blanche à La Chaux de Fonds (Suisse) ou encore, le pavillon suisse à la Cité internationale de Paris. Il a cependant fallu toute la ténacité du ministère de la Culture pour défendre l'idée que c'est bien l'ensemble de l'œuvre du grand architecte qui est une contribution exceptionnelle au *Mouvement Moderne*.

Rappel historique

La candidature Le Corbusier a subi deux échecs avant le classement de juillet 2016.

Il semble par ailleurs que la candidature de l'Inde pour le site de Chandigarh², absente les deux premières fois, ait définitivement convaincu les experts du bien-fondé de la candidature. Ainsi donc, monsieur le Maire, ce n'est pas grâce à vous que *Les Heures claires*, dite villa Savoye, figure au patrimoine mondial !

Au lieu de ces auto-congratulations déplacées, le premier édile devrait plutôt remercier tous ceux qui, depuis dix ans, quel qu'ait pu être leur rôle, ont contribué à ce beau résultat et permis de faire reconnaître la valeur universelle exceptionnelle de l'œuvre de Le Corbusier.



© Wikimedia Commons

Les 17 sites classés

- Maisons La Roche et Jeanneret, Paris, 1923
- La maison du lac, Corseaux, Suisse, 1923
- Cité Frugès, Pessac, 1924
- Maison Guiette, Anvers, Belgique, 1926
- Maison individuelle, cité de Weissenhof, Stuttgart, Allemagne, 1927
- Villa Savoye, Poissy, 1929
- Immeuble Clarté, Genève, Suisse, 1930
- Immeuble Molitor, Paris, 1931
- Usine Duval, Saint-Dié des Vosges, 1946
- Unité d'habitation - Cité radieuse, Marseille, 1945
- Maison du docteur Curutchet, La Plata, Argentine, 1949
- Chapelle Notre-Dame-du-Haut, Ronchamp, 1950
- Le Cabanon, Roquebrune-Cap-Martin, 1951
- Le capitole, Chandigarh, Inde, 1952
- Couvent Sainte-Marie de La Tourette, Éveux, 1953
- Musée national de l'art occidental, Taito, Tokyo, Japon, 1955
- Maison de la culture, Firminy, 1953

¹ ICOMOS : International Council on Monuments and Sites est une organisation internationale non gouvernementale dont la section française s'intitule Conseil international des monuments et des sites.

² Chandigarh, (Inde) ville entièrement conçue par Le Corbusier après l'indépendance du pays en 1947.



VivonsnotreVille

Poissy

CONSTRUIRE ENSEMBLE UNE CITÉ PLUS SOLIDAIRE, PLUS ÉCOLOGIQUE ET PLUS HUMAINE

→ L'ÉDITO DU PRÉSIDENT



Démocratie locale, il y a d'autres modèles

Salvador Juan

La démocratie locale est essentielle ; c'est pourquoi le programme de *Vivons notre Ville* pour les dernières élections municipales lui faisait une large place. Mais on peut regretter le peu d'importance qu'elle semble avoir pour l'équipe dirigeante actuelle, ce dont le présent numéro de notre journal rend compte.

Il y a lieu, en effet, de se demander pourquoi les instances de discussion telles que le CODES ou les comités de quartier ne fonctionnent ou n'existent pas, ou pourquoi certains Conseils municipaux sont verrouillés par les militants LR qui empêchent les habitants d'y assister...

D'autres modèles de ville démocratique existent en France et ce numéro les évoque. C'est la même volonté de participation qui anime les Comités de quartier des villes qui les ont institués - l'expérience de Rezé le montre - ou *Nuit debout* à Mantes.

La démocratie c'est aussi reconnaître - avec un minimum d'élégance - ce que les autres ont fait ou préparé : nous évoquons ici la qualification de Poissy pour le label patrimonial de la villa Savoye, dont le dossier de candidature était soutenu par la précédente équipe municipale et particulièrement par les élus de VnV.

C'est enfin rester à l'écoute des propos de bon sens lorsqu'ils remettent en cause un projet absurde de tram-train qui va davantage nuire aux habitants (et aux finances locales) que leur apporter les agréments d'un transport en commun rapide et performant.

VnV adresse ses vœux d'excellente année 2017 à tous les Pisciacais. Nul doute qu'elle sera encore meilleure s'ils nous aident à faire pression sur la mairie pour rendre la ville plus ouverte à ses habitants dans toute leur diversité.

S. J.

TGO EN BREF

Le tracé urbain : une dépense somptuaire et inutile

À l'heure des économies n'oublions pas que la TGO phase 2 modifiée, faisant passer le tram train par le centre de Poissy, représente un coût supplémentaire de 120M€, doublant le budget initial, pour un tracé imaginé et voulu par le maire sans concertation véritable.

Dans le meilleur des cas, ce tronçon ne sera utilisé que par un petit tiers des Pisciacais habitant en extrémité de ligne (station Gambetta et ZAC), les autres étant trop proches de la gare RER, ou pas concernés par cette ligne (Beauregard, Hôpital, La Coudraie, sans parler de Béthemont).

Ce tracé va à l'encontre de la philosophie initiale du projet, déjà mise à mal par la "virgule" de St-Germain-en-Laye, qui est "de répondre à la demande croissante de déplacements de banlieue à banlieue, notamment au sein du département des Yvelines... « offrant » aux usagers une nouvelle qualité de service grâce au mode tram-train en permettant des temps de parcours rapides..."

En conclusion, une dépense somptuaire et inutile, qui ne rendra pas la vie des Pisciacaises et des Pisciacais plus agréable ni plus facile. En septembre prochain, mettons à profit l'enquête d'utilité publique pour nous faire entendre. ▲ B.R.

N°46 Hiver 2017 emailcontact@vivonsnotreville.com [site www.vivonsnotreville.com](http://www.vivonsnotreville.com)

Le présent journal est conçu par les membres de l'association *Vivons notre Ville* pour informer les Pisciacais et pour apporter des analyses approfondies sur les phénomènes concernant la vie en général et la vie dans la ville de Poissy. Depuis la création de notre association, et autour de la charte élaborée en 1995, nous tendons tous vers le même but : développer une harmonie et une cohésion sociale, indispensables pour faire face aux défis économiques, sociaux et écologiques qui se posent à Poissy. Notre mouvement reste indépendant de toute appartenance à un parti politique et se veut respectueux des sensibilités diverses de ses membres et sympathisants.

Ne pas jeter sur la voie publique / Imprimé sur papier recyclé par Saxoprint RCS Nanterre 501 516 645

Directeur de la publication : Salvador Juan. Comité de rédaction : Geneviève Chignac, Christian Cousin, Philippe Couzinou, Jeannine Danloue, Françoise Duclos, Eric Falzon, Jean-Langellier, Juliette Le Sciellour, Jeanne Pothier, Nicole Requier, Christa Vernier. Graphiste : Jeanne Pothier. Relectrice : Nicole Requier. Ont collaboré à ce numéro : Bruno Requier. et Max Calabro., dessins de J. Perrin VivreSaVille ISSN : 1297- 6881



DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Promesse du candidat Karl Olive, le Conseil de développement économique et social (CODES) a été créé à Poissy au lendemain des élections municipales de 2014. Inspiré de l'exemple bordelais, le CODES est censé être ouvert à tout Pisciacais : c'est un organe consultatif voulant inclure les habitants dans la réflexion sur l'avenir de leur ville. C'est pourquoi aucun élu n'en fait partie.

Des débuts prometteurs...

Le premier dossier sur lequel a planché cette instance a été celui des rythmes scolaires. Les conclusions devant être remises dans un délai de 3 mois ses membres se sont attelés à la tâche immédiatement. Dès avril 2014, le conseil était donc constitué... de membres très proches de la nouvelle équipe municipale. Consultant les différentes parties concernées, le CODES a présenté début juin 2014 plusieurs solutions bien argumentées. Malheureusement, aucune n'a été retenue par la municipalité...

Les thèmes de réflexion retenus en 2014

- L'urbanisme
- L'attractivité de la ville pour les entreprises
- Les déplacements
- L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- Le quartier Éole rebaptisé Rouget de Lisle
- La culture

Les participants s'inscrivent avec enthousiasme dans les différentes commissions et fixent la date de leur première rencontre. Ils devront organiser leur réflexion et nommer leur porte-parole.

CODES ? Peut mieux faire...

Plaidoyer pour un outil efficace de la vie démocratique à Poissy

- Renoncer à l'entre-soi politique pour ouvrir vraiment le Codes à tout citoyen. Par exemple, il est édifiant de voir tous les membres se féliciter de leur contribution à la tenue du bureau de vote, lors de la primaire de la droite, en attendant le début de la réunion...
- Ne pas se contenter des thématiques proposées par la mairie.
- Ouvrir un espace de communication propre au Codes : blog, Facebook, qui permettra à tout citoyen de proposer un thème ou sa participation. (Même Google ne connaît pas le Codes de Poissy...)
- Communiquer via le Pisciacais et les panneaux de la ville.
- Prendre en compte les propositions du Codes afin qu'il ne reste pas un simple outil de communication politique.

Une suite mouvementée

Les premières réunions ont lieu. Contre toute attente, le porte-parole de chaque commission a été nommé... par le maire. Dans certains groupes, les discussions sont houleuses, le responsable voulant imposer son point de vue aux citoyens. Contrairement à ce qui avait été annoncé, il n'y aura pas de réunion plénière pour rendre compte des travaux de chaque commission, et pour cause... La plupart des groupes ont disparu à cause de la démission de leur responsable. Les simples participants ne sont

pas informés, ils constatent simplement l'absence soudaine des convocations. Ils ne reçoivent de toute façon aucun compte-rendu des réunions.

Une tentative de redresser la barre

Une réunion plénière a finalement lieu le 5 octobre 2015, qui réunit les volontaires non découragés ! Marc Lartigau, le Président, a pris note des dysfonctionnements et propose de concentrer la réflexion du Comité sur trois thèmes proposés par la mairie :

- Les déplacements à vélo



Juliette Le Sciellour



Max Calabro

Zoom sur la commission « vélo »

Points positifs

- L'expertise de l'association MdB (Mieux se Déplacer à Bicyclette)
- L'organisation d'une promenade de repérage des voies cyclables existantes - à vélo, évidemment,
- La forte implication de Marc Lartigau, président du CODES et rapporteur choisi par le groupe,
- La remise des conclusions à monsieur le Maire et à quelques élus lors d'une réunion constructive à la mairie.

Points négatifs

- Aucun membre de la commission n'a participé à la promenade de repérage avec Marc Lartigau, excepté le représentant de MdB et moi. Il y avait plus de personnes présentes à la réunion en mairie que sur le terrain...
- Karl Olive a remercié les membres du CODES de leur engagement « à la hauteur de leur passion pour le vélo », ce qui était probablement un trait d'humour, la plupart des personnes présentes n'ayant même pas de vélo ! Plus ennuyeux, c'est surtout une vue décalée de l'enjeu du développement des circulations douces. Il est question ici d'une ville moins polluée, de déplacements sereins et sécurisés pour tous.
- La remise des conclusions a été reportée plusieurs fois ; cette question est-elle une priorité ?
- D'ailleurs, à quand l'action concrète ? Le pragmatisme étant de rigueur, tout le monde s'accorde sur le fait de profiter des travaux de voirie pour modifier les infrastructures. Seule mesure prise à ce jour, la suppression d'une piste cyclable pour créer des places de parking !! Lors des travaux rue de Pontoise, aucune amélioration de la circulation à vélo n'a été intégrée à la réflexion, donc aucune réalisation n'a été créée dans ce secteur.

- L'attractivité économique du territoire
- L'accessibilité aux personnes handicapées.

Un frémissement de bonne augure ?

Deux de ces trois commissions ont remis des conclusions lors d'une réunion avec M. le maire et des élus. (La troisième n'existant plus). La mise aux normes des places de stationnement a été étudiée par le groupe accessibilité. Un bilan de l'existant en termes de voies de circulation à vélo a également fait l'objet d'une discussion constructive à la mairie. Des améliorations de la circulation douce seront proposées dans un second temps. ▲ J. L.S.

Le CODES, la grande illusion

Le CODES devait changer des modes de consultation habituels du type : « Cause toujours ça m'intéresse », et du style réunion de quartier, qui permettent aux élus de faire ce qu'ils veulent en ne retenant que ce qui les intéresse des avis des organisations ou personnes de la même opinion qu'eux. Les habitants ont eu l'occasion de s'exprimer, il y a eu un pot après, alors ils partent contents !

Le groupe de travail sur le quartier Éole s'est arrêté après la 1ère réunion au motif que le projet de l'ancienne municipalité était reconduit en l'état ; nous savons maintenant qu'il n'en est rien : pas de label écoquartier, mise en sens unique du boulevard de l'Europe, gageons pour la circulation que la rue Saint-Sébastien ne sera pas déclassée.

Les autres groupes se sont éteints, non par manque de participants mais leurs responsables, non soutenus par l'équipe municipale qui les avait pourtant choisis, ont jeté l'éponge. Le travail important effectué dans certains groupes aurait pourtant mérité d'être rapporté.

Amer constat

Il est consternant de voir comment est traité le handicap : le groupe « accessibilité » a recommandé la mise aux normes des places handicapées, mais la mairie a créé des stationnements à cheval sur les trottoirs obligeant les handicapés en fauteuil à rouler sur la route.

Quel intérêt la municipalité accorde-t-elle donc aux travaux du CODES ? ▲ M. C.



© NUITS DEBOUT



DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Mantes debout : la réappropriation de la parole et de l'espace public

La démocratie participative est-elle une utopie pour gentils rêveurs? Pourrait-elle apporter un nouveau souffle émancipateur à nos institutions enfermées dans un carcan dont seule une minorité possède les codes ?

Depuis longtemps, des forums populaires ont existé. Les mouvements « Occupy » dirigés contre les places boursières et plus récemment le mouvement « Nuit debout » en sont des illustrations fort intéressantes.

Entre quartier populaire et quartier résidentiel

Comment une expérience de ce type a-t-elle animé la place Paul Bert du quartier Gassicourt de Mantes-la-Jolie pendant plusieurs semaines, entre le mois d'avril et le mois de juin ? Le lieu n'avait pas été choisi au hasard : cette petite place est située à la jonction entre le quartier populaire du Val Fourré et un quartier résidentiel.

Les organisateurs avaient opté pour ce lieu, même peu fréquenté par les piétons, pour encourager la mixité des participants. Pari réussi puisque ces derniers ont été jusqu'à deux cents à se rassembler le vendredi soir pour refaire le monde. Les thèmes abordés étaient aussi divers que les personnes : plusieurs commissions ont débattu à propos de la transition énergétique, de l'éducation populaire, l'école, la démocratie, la

*Mantes, ma jolie
debout
la nuit est belle!*



constitution, la consommation, l'informatique, l'agriculture, l'alimentation, ou encore l'énergie.

Pour changer le monde

À Mantes, ce mouvement démocratique a été initié par de jeunes trentenaires adeptes des réseaux sociaux. Il a pris

racine à l'époque du passage en force du gouvernement sur le projet de loi Travail. Les animateurs ont eu à cœur de changer le monde sans s'occuper de la loi Travail, en refusant toute récupération politique. Par cette approche ils se sont heurtés aux vieux routiers du militantisme,

plus politisés et syndiqués. Ces derniers souhaitent, eux, une convergence avec les luttes syndicales locales (cheminots, dépôt pétrolier de Gargenville).



Philippe Couzinou

Donner la parole à ceux qui ne l'ont plus

Ces divergences mal gérées ont mis fin au mouvement, à peu près en même temps que son grand frère de la place de la République à Paris s'éteignait. La Nuit debout mantoise a cependant permis de diffuser le documentaire « Merci Patron » au cinéma de Mantes et de donner la parole à ceux qui ne l'ont plus. Cette initiative reste une formidable expérience de réappropriation de l'espace public et de démocratie directe, sans filtre, où chacun a pu s'exprimer librement. ▲ Ph. C.

MANTES DEBOUT
<http://www.facebook.com/nuitdeboutmantes>
 NuitDebout à Mantes la Jolie
 @nuitdeboutmantes

#MANTES DEBOUT
RÉVEILLE TA BANLIEUE
 tous les vendredis
 A partir de 19H30
 RDV Place Paul Bert (Mairie de Gassicourt) Mantes la Jolie

La page Facebook de Mantes debout est toujours active et de nouvelles infos sont aujourd'hui encore postées.



DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Les Comités de quartier, une citoyenneté de base

Hors des cercles élitaires de l'Antiquité renaissant au 18^e siècle, et des comités populaires les plus anciens – sans doute les flibustiers à l'organisation égalitariste, autogestionnaire et libertaire –, la dimension urbaine des regroupements n'apparaît vraiment que lors des périodes de forte effervescence politique et démocratique.

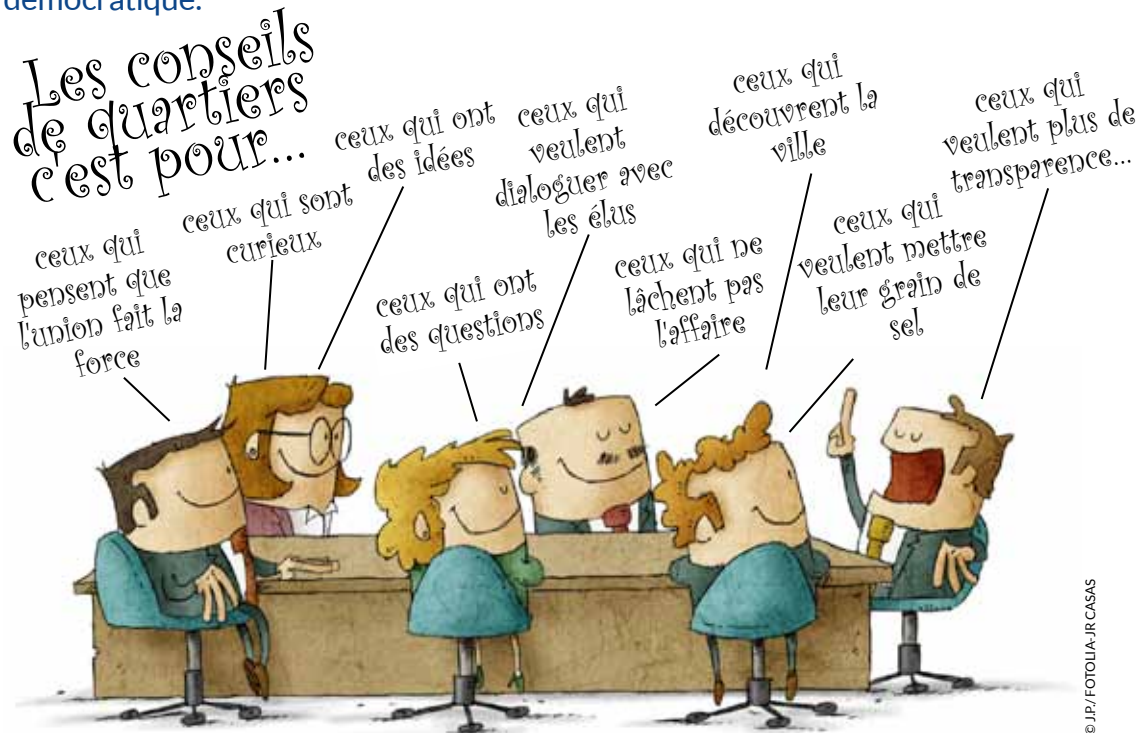


Salvador Juan

En France, à la myriade d'associations humanistes anticipant dès 1780 la rupture révolutionnaire succèdent au 19^e siècle toutes sortes de corporations, associations et coopératives, y compris de quartier, que les pouvoirs centraux ont toujours regardées avec méfiance. En 1936, en Espagne, les Comités de quartier exerçaient tout le pouvoir dans les rues de Barcelone, non sans s'affronter, à l'occasion, aux comités centralisés, tant républicains que staliniens¹. L'autogestion et la démocratie de base n'ont, semble-t-il, jamais plu aux pouvoirs autoritaires.

À l'échelle communale, l'idée des Conseils de quartier (CQ) renaît dans un contexte de désintérêt notoire des habitants pour les affaires locales et de conscience diffuse des insuffisances de la démocratie représentative. Après un premier mouvement dans les années 1970, c'est dans les années 1990 que surgissent concrètement, en France, une réflexion collective et des initiatives visant à influencer les élus locaux, moins sur le mode autonome que dans la foulée du mouvement institutionnel porté par la gauche au pouvoir des années 1980 autour du « Développement social des quartiers ». Certains iront même jusqu'à imaginer confier aux CQ des missions d'intégration via des actions d'animation ou de prévention de la délinquance. La renaissance des CQ est donc écartelée « entre un rôle de contre-pouvoir et de relais des politiques municipales » et s'inscrit dans

Les conseils de quartiers c'est pour...



© J.P./FOTOLIA-JR CASAS

Dans les Yvelines, près de Poissy, les communes de Carrières, Chambourcy ou de Villennes ont mis en place des CQ ; à Mantes, les responsables de CQ ont même été élus au suffrage universel en 1993...

une recherche d'objectifs hétérogènes de concertation, de communication municipale, d'organisation du dialogue entre élus et habitants et de libre expression des propositions et des critiques².

Une certaine capacité financière d'action

Beaucoup de communes ont donc institué soit des « référents » (Poissy), soit des Comités de quartier. Si les premiers correspondent à une logique de représentation, les CQ ouvrent à différentes formes d'expression directe d'autant plus probable que l'échelle, plus familière, de proximité favorise une confiance qui peut faciliter la prise de parole. Dans les Yvelines, près de Poissy, les communes de Carrières, Chambourcy ou

de Villennes ont mis en place des CQ ; à Mantes, les responsables de CQ ont même été élus au suffrage universel en 1993 (idem à Rouen en 1996). Certes, on peut se demander jusqu'à quel point les « quartiers » – dont les limites officielles ne sont pas toujours celles des espaces vécus – représentent des espaces pertinents de démocratie, si la sociologie très différenciée des habitants ne conduirait pas à un éclatement des formes expressives – et à des thématiques hyper locales ou de « coin de rue » sans grand rapport avec l'intérêt général – et si les membres les plus actifs ou les dirigeants représentent vraiment les habitants des quartiers... En effet, des enquêtes³ montrent que ce sont surtout des personnes

des classes supérieures (et trois fois sur quatre des hommes d'âge mûr) qui animent les CQ là où ils existent. On peut aussi s'interroger sur le jeu de certaines municipalités qui les favorisent pour mieux étouffer des revendications associatives moins contrôlables. Si ces questions et constats soulèvent le problème des limites des CQ en matière de démocratie locale, force est de constater cependant qu'ils représentent des lieux privilégiés de sociabilité, d'implication désintéressée, voire de solidarité. Ils sont également des vecteurs réflexifs d'engagement pour des intérêts qui peuvent devenir d'autant plus communs que les débats et propositions des CQ sont rendus disponibles à tous.

LES COMITÉS DE GRAND QUARTIER

Un exemple : Rezé



© PYMOUSS44/ REZÉ-PORT_MORINIÈRE

Innovation et transparence, les maîtres-mots d'une démocratie citoyenne.

Cette commune de Loire-Atlantique s'est dotée depuis 2002 d'outils de participation des habitants à la vie locale : les comités consultatifs de quartier. En 2016, après un an de réflexions et de larges consultations, elle a étendu la gamme de ses outils pour coller au plus près des réalités, des attentes locales et de son expérience. Fruit de cette concertation, trois nouveaux dispositifs ont vu le jour : les Dialabs, l'Observatoire citoyen des politiques publiques et les Comités de grand quartier.

10 demandes sur un même thème

Les *Dialabs* ou laboratoires de dialogue existent dans chaque quartier et sont ouverts à tous ceux qui habitent ou travaillent à Rezé. Le site de la ville et le service dialogue *citoyen de la mairie* accueillent coordonnées et idées de ceux qui s'expriment : demandes ou propositions. Dix demandes concernant le même thème déclenchent une réunion de discussion collective sur ces sujets communs. Ces rencontres peuvent avoir lieu trois fois par an et par quartier.

32 membres coprésidés par une femme et un homme

L'Observatoire citoyen des politiques publiques vient tout juste d'être lancé. Il est l'un des fers de lance d'une gouvernance ouverte et participative. Un groupe de travail de 32 membres composé de rezéens volontaires ou tirés au sort, de représentants de la vie associative, syndicale, économique... est coprésidé par une femme et un homme. De leurs premiers échanges ont émergé des thèmes majeurs qui feront l'objet de séances de travail, puis de réunions publiques qui présenteront les dossiers et les solutions possibles.

3 comités de grand quartier verront le jour en 2017

Leur mission : « *informer sur les grands projets de la ville, partager l'activité des Dialabs et de l'Observatoire citoyen, identifier les thématiques à travailler en interquartier et communiquer sur les offres de participation en cours ou à venir* ».

Comment ? Dans chaque quartier et au minimum une fois par an, les élus et services municipaux proposeront aux habitants des rencontres d'information dont l'ordre du jour sera calqué sur l'actualité de la commune. Elles s'adresseront à toutes les personnes résidant ou travaillant à Rezé. À l'initiative des Rezéens, de grandes réunions thématiques pourront être organisées, à l'échelle de la ville, par les Comités de grand quartier.

Une belle illustration de démocratie locale participative qui dure depuis des années !

Poissy et Rezé ont quelques points communs. Elles ont sur leur territoire une œuvre de Le Corbusier. Elles font partie d'une communauté urbaine. Elles comptent chacune à peu près autant d'habitants. Ce qui est possible dans l'une pourrait certainement l'être dans l'autre. Nous pourrions avoir à Poissy un dispositif démocratique similaire. Mais pour cela, il faudrait, comme à Rezé, une volonté politique forte et de la persévérance dans l'action. Il faudrait que les belles promesses de campagne d'une participation citoyenne ne se réduisent pas à quelques réunions de personnes choisies par le maire, sur des sujets imposés. Il faudrait admettre que le dialogue enrichit la vie démocratique et contribue à la cohésion sociale. Hélas, il est évident que cette détermination fait totalement défaut à Poissy...

Source : www.reze.fr

Certaines villes (Cachan par exemple) le proposent et mettent en ligne tous les comptes-rendus de ces réunions. Ce gage de transparence compense la fréquente opacité des délibérations municipales (souvent très techniques ou rendues volontairement floues) et donne le sentiment de participer à la vie locale, de se sentir concerné par les affaires publiques. Si le corporatisme résidentiel guette toujours des habitants réunis sur une base spatiale, l'histoire des mouvements

sociaux montre que, à partir d'enjeux très locaux, les habitants comprennent souvent et assez rapidement les logiques municipales plus globales et les questions encore plus générales, ce qui donne à ces instances une vocation presque pédagogique.

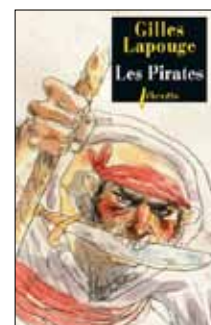
Les valeurs de VNV

C'est pour toutes ces raisons que *Vivons notre Ville* en défend le principe sur Poissy depuis plus de 20 ans et souhaite même offrir une certaine capacité finan-

cière d'action aux quartiers. À défaut de considérer la démocratie locale directe et participative comme fondamentale, on peut au moins instituer de tels dispositifs en s'appuyant sur des dispositions légales raisonnables et modérées telles que celle édictées sous la présidence de Jacques Chirac (en particulier la loi de 2002 relative à la démocratie de proximité) qui soulignent les vertus d'animation de la vie de quartier, d'expression citoyenne et de lien social des Comités de quartier. ▲ S.J.

1) Pour creuser ces différentes origines, voir :

- P. Bourrinet, « La révolution des comités, Espagne, juillet 1936 ». En ligne
- P. Chaniel, *La délicate essence du socialisme*, 2009, éd. Le Bord de l'Eau ;
- G. Lapouge, *Les pirates*, éd. Phebus libretto, 1987 ;



2) On lira avec profit l'excellent article en ligne de F. Rangeon « Les comités de quartier, instruments de démocratie locale ? ».

3) Voir la bibliographie de Rangeon.

“Les conseils municipaux à Poissy, un rituel parfaitement sous contrôle...”

VIVONS NOTRE VILLE :

Vous avez pris vos fonctions de conseiller municipal depuis quelques mois. Quelles sont vos premières impressions ?

JEANNE POTHIER : Je suis arrivée en 1978 à Poissy, et en 1995, face au comportement et aux actions du maire de l'époque (J. Masdeu-Arus), j'ai senti le besoin d'agir. J'ai alors adhéré à l'association citoyenne *Vivre sa Ville* devenue *Vivons notre Ville* 2014. La vision du vivre ensemble de ses membres et son rôle de lanceur d'alertes m'ont séduite. Devenir élu municipal s'inscrit dans la continuité de ma démarche, même si je n'ai pas encore eu le temps d'en intégrer tous les rouages. Je remplace Denis Février. Désormais au service de ma ville et des Pisciacais, j'assume mon mandat d'élue avec rigueur et détermination, dans un souci permanent d'écoute et de dialogue. Pour les impressions, étant dans l'opposition, je dirais que nous éprouvons surtout de grandes frustrations. Nous sommes peu ou pas sollicités. Lorsque nous faisons des propositions, ce que nous n'hésitons pas à faire, elles sont poliment écoutées mais jamais reprises. Nous représentons 10% des Pisciacais mais nous sommes loin d'être pris en considération en proportion. Cela ne marche pas ainsi.

ÉRIC FALZON : Mon activité au sein du monde associatif - je suis président du Jardin de Poissy, une Association pour le *Maintien d'une Agriculture Paysanne*, *Système d'Échanges Local* depuis fin

Après le départ de Jean-Paul Hédrich et de Denis Février, deux nouveaux élus de Vivons notre Ville sont devenus conseillers municipaux. Vivons notre Ville a voulu savoir comment se passe leur mandat.



2010 - m'a assez naturellement conduit à vouloir m'engager avec la liste *Vivons notre Ville*.

Le premier de nos élus ayant décidé de quitter Poissy, j'ai accepté la responsabilité de nous représenter au sein du conseil municipal pour promouvoir une politique locale, proche des gens, construite avec eux et à leur service. Ce que je fais depuis presque une année maintenant.

Mes premières impressions ? Le conseil est un rituel, parfaitement contrôlé par M. le Maire. Ce qui laisse peu de place au débat et est quelque peu frustrant.

Cela nous donne toutefois l'opportunité de faire entendre notre « petite voix », même si c'est de façon très limitée.

VNV : Dans quelles commissions municipales êtes-vous inscrits ? Comment travaillent-elles ?

J.P. : Au départ de Denis Février, il m'a été proposé de participer aux trois com-

« Le peu de place au débat est quelque peu frustrant. Cela nous donne toutefois l'opportunité de faire entendre notre "petite voix", même si c'est de façon très limitée. »

missions dans lesquelles il siégeait, ce que j'ai accepté :

- Commission développement économique, emploi et commerce,
- Commission affaires culturelles, jumelage, tourisme,
- Commission santé, affaires sociales, famille et prévention.

Depuis septembre 2015 je n'ai eu à assister qu'à une seule commission (celle des *affaires culturelles, jumelage, tourisme* du 20 mai 2016) Il n'y a eu aucun débat, c'était tout au plus une réunion d'information de décisions déjà prises.

Il nous a été communiqué un ordre du jour mais nous n'avons jamais eu de compte rendu de cette réunion. Une commission « *santé, affaires sociales, famille et prévention* » devait se tenir en septembre dernier mais elle a finalement été reportée au dernier moment, mon planning ne m'a pas permis d'y participer. Nous n'avons jamais été conviés à une quelconque réunion de la commission « *développement économique,*

emploi et commerce ». Les commissions de mon collègue fonctionnent mieux semble-t-il.

É.F. : Je participe aux commissions « *finances* » et « *urbanisme, environnement, travaux et voirie* » qui se réunissent généralement avant chaque conseil municipal.

Leur ordre du jour est limité aux délibérations entrant dans leur domaine de compétences.

Quand elles ont lieu avant l'envoi des documents pour le conseil, je découvre les sujets en séance. Dans tous les cas, cela ne laisse pas ou très peu de temps pour préparer.

VNV : Les commissions ne fonctionnent pas, ou mal. Comment alors travailler sur les dossiers et les sujets présentés par le maire ? Comment préparez-vous le conseil municipal ?

J.P. : En effet, les commissions sont censées se réunir avant chaque conseil, mais ce n'est pas le cas pour les trois qui me concernent.

Pour la préparation des conseils municipaux, les délibérations (il peut y en avoir entre 25 et 65) nous sont remises par internet le mardi soir. *Vivons notre Ville* se réunit le jeudi pour avoir le temps d'en prendre connaissance. Nous préparons nos interventions pour le conseil municipal du lundi suivant. Cela nous laisse peu de temps pour tout analyser sur écran (+ de 1 000 pages). Heu-

reusement, nous sommes aidés par les membres de VNV qui ont été conseillers municipaux lors de précédents mandats. Les autres adhérents présents font des remarques auxquelles nous n'aurions peut-être pas pensé.

É.F.: La préparation du conseil municipal consiste essentiellement en une lecture croisée par certains membres de *Vivons notre Ville* des délibérations proposées par l'équipe municipale majoritaire, de façon à aider les deux élus à en analyser le contenu. Le choix du vote et la décision d'une éventuelle intervention sont pris en commun lors de cette analyse.

VNV: Quelles relations entretenez-vous avec les autres élus de Poissy ?

J.P.: Nous avons des rapports cordiaux avec tous, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition. Même si nous avons des opinions parfois très opposées, les rapports humains se font dans la bonne humeur. Ce qui n'a pas toujours été le cas lors des précédentes mandatures. Chacun est là pour faire son travail.

É.F.: Pour ma part, les rela-

tions avec les autres élus de la municipalité sont très limitées, pour ne pas dire inexistantes. Elles sont un peu plus « poussées » avec certains membres de la liste d'opposition « *J'aime Poissy* » avec qui nous échangeons informations et points de vue.

VNV: Beaucoup de sujets sont désormais traités dans l'intercommunalité. Vous n'avez pas de représentant au sein de la GPSO. Comment vous informez-vous ? Quels retours avez-vous des débats et décisions prises ?

J.P.: Nous sommes en contact avec Mme Vinay qui est l'unique représentante (PS) de l'opposition à la GPSO. Elle nous tient au courant de la mise en place de cet outil lourd et compliqué qui n'a pas encore trouvé son fonctionnement définitif. Le flou domine pour l'instant.

É.F.: À propos de la *Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise*, comme vous le savez et à cause du mode de représentation peu démocratique au sein de cette assemblée, nous ne sommes pas en mesure de participer à ces débats. Nous avons donc convenu avec d'autres

« Les commissions sont censées se réunir avant chaque conseil municipal. Ce n'est pas le cas pour les trois qui me concernent »

élus de l'opposition qui, eux, y participent qu'ils nous communiqueraient les informations à leur disposition.

VNV: Quels sont les thèmes qui vous tiennent à cœur, pour Poissy et pour l'intercommunalité ?

J.P.: Tous les thèmes doivent être abordés. Nous pourrions partager nos différences avec chaque commune.

Comme les autres membres de VNV, je rêve d'un territoire à dimension humaine, au développement économique et urbain harmonieux, soucieux de toutes les générations et origines ; un territoire qui donne la parole aux habitants et qui se projette vers le futur en tenant compte des enjeux économiques, énergétiques et climatiques.

É.F.: Les thèmes qui me tiennent à cœur sont, dans le contexte de ce que l'on appelle aujourd'hui « *écologie et développement durable* », l'économie associative et solidaire, une agriculture respectueuse de la santé des producteurs et des consommateurs, l'action locale et les circuits courts, entre autres choses... ▲ VNV

contact@vivonsnotreville.com
www.vivonsnotreville.com

CULTURE EN BREF

Un musée Le Corbusier à Poissy ! Quid du pôle culturel ?

Un musée Le Corbusier est annoncé à Poissy. Excellente nouvelle ! Il se situerait en lieu et place du CDA, en face de la villa Savoye à l'attractivité très forte.

Mais que devient le projet de pôle culturel, programmé par l'équipe municipale précédente et repris par la nouvelle majorité ? Question posée au conseil municipal de décembre 2016, réponses floues... Ce serait vraiment dommage qu'il soit abandonné. Rappelons qu'il s'agit d'accueillir dans un même bâtiment le conservatoire, le musée d'art et d'histoire, un auditorium, une salle similaire au CDA, l'équivalent de la salle Blanche de Castille, une boutique, un restaurant.

Le tout dans un geste architectural majeur faisant écho à la villa Savoye. Le musée Le Corbusier pourrait très bien y trouver sa place. Poissy aurait là un ensemble unique au monde et utile aux Pisciacais ! ▲ G.C.



BULLETIN D'ADHÉSION, D'ABONNEMENT ET DE SOUTIEN

OUI je désire adhérer à *Vivons notre Ville* et recevoir les numéros annuels du journal de l'association pour 20 €*.

Je souhaite m'abonner ou renouveler mon abonnement pour 15 €*.

Je souhaite soutenir l'association et je joins un chèque de __ €*.

Ce bulletin est à compléter et à renvoyer ou à déposer à l'Association *Vivons notre Ville*, Philippe Couzinou, 42 Av. du Maréchal Foch 78300 Poissy. Merci de joindre votre règlement : chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de *Vivons notre Ville*. (*cochez votre choix)

Nom	Prénom	Adresse

Code postal	Ville	
_____		_____
Email	Tél	
_____	_____	